

## **COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011**

Le vingt sept juin deux mille onze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : 21 juin 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - BISSO - CARIVEN - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - PETIT - BRAUD - COULOUMIERS - BROCHADO - PRADEL - ASSAL - MULKAY - RIOU - ROUBENNE - MEYER - LUMEAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU -- CESSSES

Absents :

Mmes et M. VACHER - NOEL - LASCROUX - MAUSSERVEY - RAFFIER - ANDRAU - FANTOVA

Procurations :

Madame VACHER donne procuration à Madame CARIVEN

Monsieur NOEL donne procuration à Monsieur Françoise PETIT

Madame ANDRAU donne procuration à Monsieur ARDERIU

Monsieur FANTOVA donne procuration à Monsieur CESSSES

Nombre de conseillers :

En exercice :-- 29

Présents ----- 22

Votants----- 26

Procurations - 4

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18 heures 30

Monsieur le Maire propose que Madame FALIERES soit la secrétaire de séance.

### **1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 MAI 2011**

**POUR..... 21**

**ABSTENTIONS ..... 0**

**CONTRE ..... 4 (M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU-M.LUMEAU)**

### **2. DECISIONS MUNICIPALES**

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2011-24 du 22 avril :

Acte d'engagement et toutes les pièces annexes pour la maintenance informatique avec la Société MISMO Informatique représentée par Monsieur ICHER Claude responsable d'agence infrastructures Sud-ouest MISMO INFORMATIQUE, dont le siège social se situe 29, voie d'Occitane 31319 LABEGES CEDEX.

L'acte d'engagement concerne le contrat d'assistance comprenant :

- La Maintenance du matériel informatique ..... 2 400.00 €
  - L'assistance téléphonique postes et réseaux ..... 1 500.00 €
  - La maintenance curative et préventive postes et réseaux ..... 4 800.00 €
- Soit un montant total de 8 700.00 € HT, soit 10 405.20 € TTC

2011-26 du 5 mai :

Contrat d'entretien de pompage et nettoyage des bacs de graisses des sites des groupes scolaires Les Hauts de Saint-Gilles et du Château d'Eau et ce deux fois an avec la Société SRA SAVAC, dont le siège social se situe 8 impasse Didier Daurat, 31 400 TOULOUSE.

Le montant annuel est de 1255 € HT soit 1500,98 TTC.

2011-27 du 9 mai :

Avenant N°1 au Marché passé avec JLC Collectivités, dont le siège social est 257 avenue de Garossos - 31 703 BLAGNAC CEDEX, pour la nouvelle commande de matériels (lot n°15 du marché de l'Unité Centrale de Production)

Le montant du marché initial est de 16 681,20 € HT, et le montant de l'avenant est de - 5 571.60 HT €, soit un montant total HT de 11 109.60 € HT

Ce qui représente une diminution de -1.46 %

2011-28 du 28 mai :

La révision d'un contrat d'entretien des installations de chauffage, de ventilation et E.C.S., au gymnase, 6, route de Fontenilles, avec la Société GROUPE SNEF 68, chemin de la Flambère BP 3072 31025 TOULOUSE CEDEX 3,

Le montant annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 3 999.00 € HT

Concernant les dépannages, le tarif est établi comme suit :

Main d'œuvre : ..... 51.03 € HT par heure

Technicien hors heure ouvrable ..... 103.07 € HT par heure

Déplacement : ..... 33.67 € HT forfait par déplacement

Le présent contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

2011-29 du 21 mai :

Acte d'engagement pour l'entretien des espaces verts de la ZAC de l'Apouticayre ainsi que la mise en service de l'arrosage du site avec :

- La société ISS Espaces Verts, dont le siège social est situé 9 rue de la Technique - ZI de Vic, 31 320 - ZI de Vic, 31 320 CASTANET TOLOSAN : lot n°1 : Entretien des espaces verts de la ZAC de l'Apouticayre
- La Société ESAT CLERMONT CAPELAS, dont le siège social est situé la Bourdette, 31 470 FONTENILLES : lot n°2 : Mise en service de l'arrosage

Le prix s'établit comme suit :

Lot n° 1 : Entretien des espaces verts

Montant : 21 284 € HT soit 25 455.66 € TTC pour un an

Lot n° 2 : Mise en service de l'arrosage

Montant : 1 100 € HT soit 1315,60 € TTC pour un an

2011-30 du 21 mai :

Acte d'engagement pour le remplacement de l'éclairage public dans le cadre du marché à bons de commande d'un montant maximum de 25 000 € HT par an, avec la Société CITELUM dont le siège social est situé ZA de Taure - 31 880 LA SALVETAT SAINT GILLES,

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois expressément, par écrit deux mois avant l'échéance.

2011-31 du 21 mai :

Acte d'engagement à signer pour l'entretien des bois classés avec la Société ISS Espaces Verts, dont le siège social est situé 9 rue de la Technique - ZI de Vic, 31 320 CASTANET TOLOSAN.

Le prix s'établit comme suit :

Montant : 8 524€ HT soit 10 194,70€ TTC pour un an

2011-32 du 27 mai :

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité pour les enfants et adolescents dans le projet éducatif territorial, il convient de demander à Association Forum Solidarité, représentée par Monsieur Michel Flactif, d'intervenir dans les écoles primaires et au collège Galilée de la Salvetat Saint-Gilles afin de dispenser cet accompagnement à la scolarité,

Cette convention fixe les modalités d'intervention de Forum Solidarité dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité, dans les écoles élémentaires et au Collège Galilée de la SALVETAT ST-GILLES.

Monsieur le Maire, représentant la commune de la Salvetat Saint Gilles, est autorisé à signer une convention tripartite avec Forum Solidarité dans le cadre du contrat local d'accompagnement (CLAS) à la scolarité, entre :

- L'école Condorcet, représentée par sa directrice, Madame Guyot, Forum Solidarité, représenté par son président, Monsieur Michel Flactif
- L'école Les Hauts de Saint-Gilles, représentée par sa directrice, Madame Guillot, Forum Solidarité, représenté par son président, Monsieur Michel Flactif,
- Le collège Galilée, représenté par sa principale, Madame Laigroz, Forum Solidarité, son président, Michel Flactif

2011-33 du 27 mai :

Acte d'engagement avec la Société LACLIM, 33 rue Paul Gauguin, 31100 TOULOUSE représentée par Monsieur SUBRA pour l'entretien de la climatisation des locaux de la mairie situés, place du 19 mars 1962, 31 880 La Salvetat St-Gilles, Le présent contrat concerne le contrôle et l'entretien préventif normal de l'installation de Climatisation chauffage réversible des locaux de la mairie.

Le montant est de 565 € HT soit 675,74 € TTC

Ce contrat est signé pour la période du 24/05/11 au 31/12/2011.

2011-34 du 1<sup>er</sup> juin :

Mise à disposition par le Conseil Général, d'un bâtiment préfabriqué, pour l'école des Trois Chênes, proposition du Conseil général de transfert de propriété au profit de la commune, du bâtiment inventorié sous le numéro 736, de type Dasse du parc 1999, des classes mobiles mis à la disposition de la commune.

Le dit transfert est gratuit et dispensé des formalités d'enregistrement et de publication aux hypothèques.

2011-35 du 6 juin :

Acte d'engagement pour la prestation de service de démoustication avec la société ISS Hygiène et Prévention, représentée par Monsieur Philippe De Bruyn, directeur de l'agence, dont le siège social se situe 10 avenue de Larrieu - 31 100 TOULOUSE.

Cette prestation comprend la démoustication des bassins de rétention sis :

- Avenue Léonard de Vinci
- Avenue Didier Daurat
- Avenue du Grand Bois
- Avenue de Gascogne
- Rue des Coquelicots

Cette intervention aura lieu entre mai et septembre

Soit un montant total de 3 780 € HT soit 4 520.88 € TTC

2011-36 du 16 juin :

Aménagement le terrain de jeux de la Bourdasse, signature du devis pour l'aménagement du terrain de la Bourdasse avec la Société ArBor & Sens sis 5 impasse des Rossignols - 31880 La Salvetat St-Gilles pour un montant de 6 085.00€ HT soit 7 227.66€ TTC.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Madame RIOU arrive au point n°3

### **3. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

L'objectif de cette délibération est de statuer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Titre 3 de cette loi - Article 35 impose l'élaboration d'un Schéma de Coopération Intercommunale dont l'adoption est prévue fin 2011 pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce qu'il faut retenir c'est que ce schéma constituera la base légale de décisions, de création, modification, transformation, fusion, suppression etc. ...

### **Le contexte législatif :**

La Loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010 a défini ses principaux objectifs :

1. Simplifier l'architecture territoriale autour de deux pôles :
  - pôle département / région
  - pôle commune / Intercommunalité avec un objectif de couverture maximale de territoire en intercommunalité.
2. Faciliter le groupement intercommunal sur la base du volontariat
3. Clarifier les compétences des collectivités territoriales et l'encadrement des cofinancements.

### **Ses objectifs:**

- Couverture intégrale du territoire par des EPCI FP
- La suppression des enclaves et des discontinuités
- Rationalisation des périmètres.

### **Ses orientations :**

- Le seuil de 5000 habitants pour la création d'un EPCI FP
- L'amélioration de cohérence spatiale au regard du périmètre des unités urbaines au sens de INSEE, des bassins de vie et des SCOT (à noter).

### **Le calendrier de mise en place du schéma est donc le suivant :**

- Le projet de schéma est présenté pour avis aux conseils municipaux qui ont 3 mois pour se prononcer.
- Ce projet de schéma et avis des communes sont transmis à la commission départementale de coopération intercommunale qui dispose de 4 mois pour se prononcer.
- Les propositions sont adoptées à la majorité des deux tiers des membres et le Préfet arrête le schéma pour qu'il soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Dans le courant de l'année 2012, il y a possibilité d'amendement par la Commission Départementale et avis des conseils municipaux concernés.

### **Le contexte local**

La Salvetat St-Gilles fait partie de la CCST créée en 1999 qui comprend les communes de :

- Sainte Livrage,
- Légevin,
- Plaisance du Touch,
- Mérenvielle,
- Lassere,
- Pradère les Bourguets,
- Lévigac.

Dont les compétences sont les suivantes : développement économique, aménagement de l'espace et territoire, collecte des OM, pool voirie, base de loisirs de Bouconne, PLH etc.

Selon le projet de schéma, il est prévu la dissolution de la CCST à l'horizon 2015, avec adhésion de Légevin, Plaisance, la Salvetat à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

L'argumentation se base sur la notion de bassin de vie qui semblerait proche de celui de Toulouse notamment en termes :

- de développement économique,
- de continuité territoriale,

Je vous rappelle que la Salvetat est intégrée dans le SCOT de l'Agglomération Toulousaine et les autres communes seraient rattachées à un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui résulterait de la fusion des Communautés de Communes de Cadours et de Save et Garonne.

Pour information, et de façon collatérale nous serions impactés par les modifications suivantes :

- Fonsorbes : possibilité d'adhésion à la CAM
- Fontenilles : possibilité d'adhérer une Communes de Communes de la Gascogne Toulousaine

- La Communauté de Communes d’Axe-Sud pourrait fusionner avec la CAM ce qui porterait cette dernière à 105 000 habitants et 20 communes.

**Les perspectives**

Le schéma intègre l’évolution de l’Agglomération Toulousaine et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse vers une nouvelle catégorie d’EPCI FP créés par la Loi du 16 décembre 2010 qui peut être soit la Métropole soit le Pôle Métropolitain.

**La Métropole :**

Elle regroupe plusieurs communes d’un seul tenant et sans enclave, sur la base d’une politique globale d’aménagement et de développement économique, éducatif, culturel et social.

Le seuil de création d’une métropole est de 5000 habitants et pourrait reprendre les compétences de la Communauté Urbaine actuelle auxquelles s’ajouteraient les compétences départementales (transports scolaires, voirie départementale, zone d’activité et compétences régionales (promotion).

Il est prévu dans ce schéma que les communes aux franchises sud et ouest de la Communauté Urbaine puissent intégrer à moyen terme une métropole.

**Le pôle Métropolitain**

Il regroupe des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants et l’un de ces EPCI devra compter plus de 150 000 habitants.

Les compétences seraient : développement économique, recherche, innovation, enseignement supérieur, culture, aménagement de l’espace, infrastructures et transports.

**Les Enjeux du choix :**

De façon globale la commune de la Salvetat St-Gilles et conjointement avec les communes de la CCST, souhaitent intégrer la Communauté d’Agglomération du Muretain pour les raisons suivantes :

- Compétences relatives aux infrastructures, collecte des déchets, eau potable. Outre les compétences optionnelles qui relèvent d’un projet commun entre les communes de la CCST, les compétences optionnelles permettent d’intégrer un certain nombre d’attente des populations de la CCST.
- Le mode de gouvernance : la représentation des communes de la CCST sera plus en adéquation avec le souhait de proximité en ce sens que les maires des communes pourront participer au bureau, à la conférence des exécutifs avec un poids suffisant sur des décisions prises pour qu’elles restent adapter aux exigences du territoire.
- Mise en place d’une organisation en pôle d’activité qui pourrait assurer des services à la population sans cassure.
- L’engagement de la CAM de voir renforcer l’intercommunalité de l’ouest Toulousain en faisant apparaître un territoire composé de la CAM, d’Axe-Sud, de la CCST, des communes de Fonsorbes et Fauga.

*Cf projet de délibération ci-joint et je vous rappelle que vous avez été destinataire du projet de Schéma de Coopération Intercommunale par mail en date du 27 avril 2011.*

**POUR..... 22**

**ABSTENTIONS ..... 4 (M.ANDRAU- M.LUMEAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDRIU-)**

**CONTRE ..... 0**

**4. AVIS D’EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS POUR PERSONNES AGEES**

Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées a été sollicité par les communes de Saleich et Souleich pour adhérer au SITPA. Une extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées a été votée par délibération du conseil syndical le 5 avril 2011 pour inclure ces communes.

Le Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées nous demande, conformément aux principes de l’intercommunalité les conseils municipaux des communes membres du SITPA, de délibérer afin d’approuver l’adhésion de ces nouvelles communes.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité l’extension de périmètre du Syndicat Intercommunal de transports pour personnes âgées.

**POUR.....26**

**ABSTENTIONS ..... 0**

CONTRE .....0

## 5. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Préfet, en date du 9 juin dernier, nous a informé et transmis le projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. L'avis du Conseil Municipal est demandé sur projet afin que le Préfet puisse par la suite le soumettre à la Commission Consultative de façon à clore ou conclure cette révision.

Je vous rappelle que pour la commune, il est prévu une aire commune avec Léguevin et que le nombre de places est de 16 pour chacune des deux communes.

Ce projet sera conduit par le maître d'ouvrage le SMIVOM de la Saurdrune.

*Cf documents joints.*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

POUR..... 26

ABSTENTIONS ..... 0

CONTRE .....0

## 6. TAXI

Compte tenu de l'augmentation de la population et de la demande des usagers à pouvoir bénéficier de taxi sur la commune, Monsieur le Maire propose de créer une quatrième licence de taxi sur la commune.

POUR..... 25

ABSTENTIONS ..... 0

CONTRE .....1 (M.CESSES)

## 7. TARIFICATION RESTAURATION 2011/2012

TARIFS VOTES 2010 :

### 6-1 Restauration enseignants et employés

Année 2010	Tarifs au 27/06/2011	Proposition 2011
Adulte	4.32	4.40
Employé	2.95	3.00

### 6-2 Restauration Famille

Année 2010	Quotient familial inférieur à 625 €	Quotient familial compris entre 626 € et 800 €	Quotient familial compris entre 801 € et 1000 €	Quotient familial compris entre 1001 € et 1250 €	Quotient familial supérieur à 1251 €
Maternelles	2.20	2.39	2.60	2.72	2.90
Elémentaires	2.33	2.48	2.71	2.90	3.00

Je vous propose pour 2011, une augmentation des tarifs selon les modalités suivantes :

Année 2011	Quotient familial inférieur à 625 €	Quotient familial compris entre 626 € et 800 €	Quotient familial compris entre 801 € et 1000 €	Quotient familial compris entre 1001 € et 1250 €	Quotient familial supérieur à 1251 €
<b>Maternelles</b>	2.24	2.44	2.65	2.77	2.95
<b>Elémentaires</b>	2.37	2.52	2.76	2.95	3.06

Je vous rappelle que pour les familles ayant 3 enfants et plus au restaurant scolaire, le tarif appliqué est le tarif « maternelle » pour tous.

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**POUR..... 22**

**ABSTENTIONS ..... 0**

**CONTRE ..... 4 (M.ANDRAU- M.LUMEAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU-)**

## 8. MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à l'Appel d'Offres lancé sur le plan national pour la gestion de la restauration scolaire, trois entreprises ont fait parvenir leur offre :

- COMPASS GROUP FRANCE  
33,43 Av. Georges Pompidou  
Héliopole Gramont Bât. D  
31130 BALMA
- API Restauration  
Domaine de la Canarde  
3 Av. Luis Ocana  
11610 PENNAUTIER
- ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE  
101 Bd de Suisse  
B.P. 52106  
31019 TOULOUSE CEDEX 2

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 juin dernier, après analyse des propositions reçues, vous propose de prendre les sociétés suivantes :

	<b>COMPASS SCOLAREST</b>
Option n°1 4 repas bio/mois	259 789.53€

	<b>ANSAMBLE</b>
Option n°3 Repas crèches	21 522€

Je vous rappelle que le contrat est valable pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse par LR avec AR trois mois avant la date anniversaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les contrats avec les Sociétés Compass Scolarest et Ansamble.

**POUR..... 26**  
**ABSTENTIONS ..... 0**  
**CONTRE .....0**

## **9. DEMANDE AIDE FINANCIERE CONSEIL GENERAL**

Demande une aide financière la plus élevée possible au Conseil Général, pour l'urbanisation des rues de Taure et Mailhes (trottoir+piste)  
Part communale : 97 715.63 HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à demander l'aide financière la plus élevée au Conseil Général.

**POUR..... 26**  
**ABSTENTIONS ..... 0**  
**CONTRE .....0**

## **10. EMPRUNT**

Dans le cadre du budget 2011, nous avons voté un emprunt de 1 400 000€ afin de financer les travaux de l'Unité Centrale de Production.

Nous avons consulté cinq opérateurs financiers :

- La Caisse d'Épargne
- DEXIA
- Banque Populaire Occitane
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole

La commission des finances a examiné ces offres le 9 juin 2011 et vous propose de contractualiser avec la Banque Populaire.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 400 000 euros
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 3,82% (base de calcul 30 /360)
- Différé en amortissement de 12 mois, période de déblocage des fonds
- Périodicité : annuelle
- Amortissement constant du capital
- Indemnité de remboursement anticipé partiel ou total : 4% du montant remboursé
- Frais : néant

**POUR..... 25**  
**ABSTENTIONS ..... 1 (M.MEYER)**  
**CONTRE .....0**

## 11. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Présentation de la décision modificative budgétaire numéro un du budget principal de la Ville, dont les balances s'équilibrent ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		<b>0.00</b>			<b>0.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP 19	MARIE CURIE	1 500,00	OP 17	Subv. non transférable - Département	18 394,65
OP 21	CONDORCET	5 000,00	OP 20	Subv. non transférable - Département	34 573,77
OP 24	LOCAL BOULES	17 500,00			
OP 28	ESPACE BORIS VIAN	20 000,00			
OP 29	MAISON RUE DE L'AVENIR	-5 000,00			
OP 48	EXTENSION MAIRIE	8 968,42			
OP 53	ECLAIRAGE PUBLIC	5 000,00			
		<b>52 968,42</b>			<b>52 968,42</b>

POUR..... 22

ABSTENTIONS ..... 0

CONTRE .....4 (M.ANDRAU- M.LUMEAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDIERU-)

## 12. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2010

Etat des acquisitions immobilières comptabilisées au cours de l'exercice 2010

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de Propriété	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Montant
Terrain nu (661 m²)	Impasse des Roitelets	AM 788	Acte de vente reçu par Me LEGRIGEOIS le 15 décembre 2009	CEPAIM	Vente amiable	489,83
Terrain nu (4 177 m²)	Lieudit "Bourdasse"	AM 533	Acte de vente reçu par Me LEGRIGEOIS le 15 décembre 2009	CEPAIM	Vente amiable	125 310,00 2 154,33

Etat des cessions immobilières comptabilisées au cours de l'exercice 2010

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Montant
Appartements (lots 7, 10, 11)	1 avenue Frédéric Chopin	AM 806	Acte de vente reçu par Me LEGRIGEOIS le 22 novembre 2010	PROMOLOGIS	Vente amiable	225 000,00

Le conseil municipal prend acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières de 2010.

## 13. SDEHG

### 14-1 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE CEZEROU

Suite à la demande de la commune du 28 janvier dernier, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante.

#### Travaux de renforcement du réseau basse tension et éclairage public chemin de Cezerou.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA-----	10 184 €
Part gérée par le Syndicat -----	31 724 €
Part restant à la charge de la commune (estimation) -----	26 622 €
<b>TOTAL-----</b>	<b>68 530 €</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG nous demande de nous engager sur la participation financière de la commune.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du Syndicat Départemental.

**POUR..... 26**  
**ABSTENTIONS ..... 0**  
**CONTRE .....0**

#### **14-2 REMPLACEMENT CABLE ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU**

Suite à la demande de la commune du 5 avril dernier, et que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié les travaux suivants :

#### **Travaux de remplacement du câble d'éclairage alimentant l'éclairage public de la rue Jean-Philippe RAMEAU, comprenant :**

**- la confection d'un réseau souterrain d'éclairage public de 9.5 mètres de longueur en câble U1000RO2V 4x16<sup>2</sup> cu sous fourreau de diamètre 63mm, entre la commande P30 HOSPITALIERS et le candélabre n°1405.**

Le coût total est estimé à 1 168 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 338 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux et payer la contribution restant à la charge de la commune.

**POUR..... 26**  
**ABSTENTIONS ..... 0**  
**CONTRE .....0**

#### **14. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE**

En juin 2010, nous avons délibéré pour adhérer au groupement de commande mis en place par la Communauté de Communes de la Save du Touch, pour les travaux de voirie et ceux de trottoirs concomitants et ce dans le cadre du pool routier.

En effet, il nous paraissait cohérent que l'entreprise choisie pour mettre en place les programmes de voiries soit celle qui puisse aussi construire les bordures et trottoirs.

A ce jour, selon l'avis de la Communauté de Communes de la Save du Touch, nous avons la possibilité de bénéficier des tarifs de l'entreprise choisie pour les travaux de voirie et ceux de trottoirs concomitants afin de pouvoir la faire travailler sur nos propres programmes de travaux de trottoirs communaux.

En ce qui concerne la commune de la Salvetat Saint-Gilles, sur l'exercice 2011, pour le 1<sup>er</sup> cas « trottoirs concomitants à ceux de voirie » 280 000€ ont été inscrits sur deux ans ; en ce qui concerne les simples travaux de trottoirs néant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire adhérer la commune de la Salvetat St-Gilles au Groupement de commande.

**POUR..... 26**  
**ABSTENTIONS ..... 0**  
**CONTRE .....0**

## **15. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL - AVENUE DES PYRENEES - TROTTOIR, ACCES, PARKING**

Convention de la réalisation dans les emprises routières départementales de trottoirs, accès et parkings, d'occupation du Domaine Public avec le Conseil Général dans le cadre des travaux d'aménagement du parkings, trottoir et accès de l'avenue des Pyrénées. Cette dernière fait partie du domaine public départemental n°82 du PR 10.320 au PR 10.400 sur la commune de la Salvetat St-Gilles.

Cette convention a pour objet de définir le cadre juridique, les conditions techniques de réalisation, les modalités financières pour la réfection de trottoir, parkings, et accès avenue des Pyrénées.

Demande d'aide financière la plus élevée possible pour la partie « création d'un passage bateau au n°8 de l'avenue des Pyrénées » pour un montant de 1842€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à demander l'aide financière la plus élevée possible pour la partie création d'un passage bateau n°8 de l'avenue des Pyrénées pour un montant de 1842€ HT.

**POUR..... 26**

**ABSTENTIONS ..... 0**

**CONTRE .....0**

## **16. CONVENTION CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO-SMTC / VILLE DE LA SALVETAT ST-GILLES**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui porte sur les éléments suivants :

- Le SMTC et la ville de la Salvetat St-Gilles conviennent d'un commun accord la maîtrise d'œuvre des opérations aux services de la Salvetat St-Gilles concernant diverses prestations relevant des mesures d'accompagnement du réseau bus sur la commune (couloir de bus, mesure de voirie, aménagement des trottoirs, arrêt de bus, traversée piétonnes ...).
- Le SMTC s'engage lui à financer l'ensemble des travaux liés à l'exploitation du réseau urbain.

*Cf convention ci-jointe*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TISSEO-SMTC.

**POUR..... 26**

**ABSTENTIONS ..... 0**

**CONTRE .....0**

Fin de la séance 20h30.